

4.—Condamnations d'adultes pour délits criminels et non criminels, par classe de délit, années terminées le 30 sept. 1939-43—fin

Classe de délit	POURCENTAGE DU TOTAL ET PROPORTION PAR 100,000 ÂMES									
	1939		1940		1941		1942		1943	
	P.c.	Par 100,000 âmes	P.c.	Par 100,000 âmes	P.c.	Par 100,000 âmes	P.c.	Par 100,000 âmes	P.c.	Par 100,000 âmes
Délits criminels—										
Contre la personne.....	1.1	49	1.0	46	0.9	45	0.9	47	1.1	48
Contre la propriété avec violence.....	1.3	55	1.1	47	0.7	37	0.6	34	0.8	36
Contre la propriété sans violence.....	4.6	196	4.0	175	2.8	144	2.5	133	3.2	138
Autres délits criminels...	3.1	127	3.2	142	2.8	145	2.3	123	3.1	132
Totaux, délits criminels....	10.1	427	9.3	410	7.2	371	6.3	337	8.2	354
Délits non criminels—										
Lois défendant le jeu.....	2.3	98	3.2	143	5.2	265	3.4	181	3.9	169
Lois sur les boissons.....	2.9	120	2.6	114	2.6	133	2.7	145	3.0	128
Règlements de la circulation.....	61.4	2,600	62.0	2,739	62.5	3,209	64.4	3,432	54.2	2,325
Vagabondage et conduite déréglée.....	3.8	159	3.7	164	2.9	147	2.4	125	2.5	108
Ivresse.....	7.6	319	7.5	332	6.8	348	7.2	385	8.3	358
Fréquentation des maisons de désordre.....	0.5	23	0.2	10	0.2	10	0.2	10	0.2	7
Autres délits non criminels.....	11.4	485	11.5	506	12.6	646	13.4	711	19.7	844
Totaux, délits non criminels.	89.9	3,804	90.7	4,008	92.8	4,758	93.7	4,989	91.8	3,939
Grands totaux....	100.0	4,231	100.0	4,418	100.0	5,129	100.0	5,326	100.0	4,293

Sous-section 1.—Condamnations d'adultes pour délits criminels

Il est souvent jugé du progrès de la population d'un pays, au point de vue moral, d'après le nombre de condamnations pour délits criminels, ceux-ci étant moins sensibles que les délits non criminels aux circonstances extérieures et aux méthodes diverses d'appliquer les lois dans des années et des endroits différents. Toutefois, dans l'étude des statistiques de cette nature, il importe d'obtenir des chiffres comparables pour une période d'années. Le tableau 5, avec les chiffres publiés dans les éditions antérieures de l'Annuaire (voir le nota du tableau), fournit le fond nécessaire.

On peut dire qu'au cours de la période de 1900 à 1943, le nombre de crimes augmente de 5,768 à 41,752 ou de 624 p.c. L'augmentation de la population durant cette période est de 120 p.c., ce qui indique que la criminalité augmente près de cinq fois plus vite que la population.

Tendances en temps de guerre.—Les condamnations pour délits criminels, qui passent de 33,531 en 1935 à 48,107 en 1939, soit 43.5 p.c., diminuent durant les quatre années de guerre, en dépit d'une augmentation de 1942 à 1943. Le total des condamnations en 1943 est de 41,752, diminution de 13.2 p.c. sur le total de 1939. L'augmentation de 6.2 p.c. de 1942 à 1943 est due principalement à l'augmentation des condamnations pour infractions aux lois du temps de guerre, à cause de l'application plus rigoureuse que celle exercée avant 1943.